

1833. Loi GUIZOT

Qui préconise une école de garçons dans toutes les communes de plus de 500 habitants.

1845. Nouvelle institutrice

Les habitants de Cesson se plaignent de ne plus avoir d'instituteur.

Mlle Caroline ROUE, pourvu de son degré élémentaire propose d'enseigner à Cesson.

L'administration municipale met à sa disposition la somme de 100Fr.

1850. Loi FALLOUX

Liberté de l'enseignement partagé entre :

- l'enseignement public administré par les communes.
- L'enseignement privé géré par les congrégations religieuses.

La loi Falloux préconise l'ouverture des écoles aux filles

1853. Désintérêt pour l'école de Cesson

L'école de Cesson est peu fréquentée. Plusieurs causes :

- Beaucoup de parents de Cesson préfèrent envoyer leurs enfants dans la ville de Saint Briec.
- Des bruits fâcheux courent contre l'instituteur libre Mr LOISON .
- L'école n'accueille pas les filles
- L'école de Cesson est payante alors que les écoles de Saint Briec sont gratuites.

1854. Tables . Pétition

Achat de tables destinées à l'école de Cesson. Une pétition adressée au maire Gabriel Hérault de Saint Briec par les habitants de Cesson. « *Il contribuent au paiement du personnel de la commune de Saint Briec sans pouvoir jouir des avantages de l'enseignement qui est donné. Ils demandent qu'une maison d'école soit établi à Cesson et que l'instituteur reçoive le traitement prévu par la loi* ».

1855. Rémunération de l'instituteur

Dans une lettre adressée au Maire, l'instituteur, Mr Loison se plaint de insuffisance de ses appointements, du fait que les parents riches de Cesson envoient leurs enfants dans les écoles gratuites de la ville.

Glais Bizoin demande pour cet instituteur une subvention pour assurer ses moyens de subsistance. Le maire Mr Hérault lui répond qu'il n'est pas instituteur communal et que la sœur qui instruit gratuitement les filles serait en droit aussi de demander un salaire.

1857. Établissement d'une école mixte ?

L'instituteur de Cesson, Mr Loison, est muté sur un autre poste. L'administration municipale songe à établir à Cesson une école mixte tenue par une religieuse qui pourra pendant ses heures de loisir et les vacances, visiter et soulager les malades de cette importante section.

1858. Instituteur laïque ou religieux?

La question fait débat au Conseil Municipal ?

1860. Fonctionnement de l'école de Cesson.

Admis aujourd'hui comme école **communale non gratuite.**

Au premier trimestre l'école a rapportée 100fr et nous atteindrons les 300fr à la fin de l'année malgré la saison d'été ou la fréquentation de l'école est moindre.

Le Conseil municipal refuse la gratuité aux enfants de Cesson au motif que l'existence de cette école est déjà un avantage pour cette section.

Mlle Henry l'institutrice se recommande à notre bienveillance par ses services et sa moralité. Elle accueille 80 garçons et 72 filles soit en tout 152 enfants dans un local beaucoup trop exigü.

1861. Traitements institutrices

A partir de août 1861, les appointements de Mlle VERDE adjointe d'enseignement à l'école de Cesson seront de 360 fr . Mlle Henry touchera 400fr.

Une liste de 15 garçons et de 15 filles sont admis gratuitement à suivre les cours à l'école primaire de Cesson.

L'école mixte de Cesson est on ne peut plus prospère, on le doit au zèle, à l'intelligence et à la moralité de Mlle Henry.

1862. Rétributions par les familles.

C'est à grand peine que nous parvenons à faire payer les familles des enfants qui suivent les cours. Ils doivent se faire à l'idée qu'à moins d'indigence, les rétributions sont dues, pour donner l'instruction à leurs enfants.

1863. Pétition Mlle Verde

L'état de santé de Mlle Henry, directrice de l'école de Cesson , met Mlle Verde dans l'obligation d'assurer une grande partie de la charge d'enseignement de l'école. Elle demande donc à être rémunérée pour ce complément de travail.

1866. Projets d'école. Épidémie de choléra

Dans un local trop petit on concentre 190 enfants. Il devient nécessaire d'établir 2 écoles, une pour les garçons, l'autre pour les filles. Une commission présidée par Glais Bizoin est chargée d'étudier différents projets.

A Mlle Henry, institutrice en chef, nous adressons tous nos remerciements pour sa belle conduite pendant l'épidémie de choléra qui à fait des ravages à Cesson.

1866. Glais Bizoin

« Dans un pays de suffrage universel, chaque votant doit savoir lire et écrire. L'enseignement primaire doit être gratuit comme l'enseignement religieux et même obligatoire. Il faut que l'instituteur soit indépendant dans sa classe comme le curé dans son église aussi honoré et rétribué. »

1866. Certificat d'études primaire. (cert'if)

Nationalement mis en place d'un diplôme sanctionnant la fin de l'enseignement primaire élémentaire. L'examineur de l'enfant est son instituteur assisté du maire ou du curé. C'est le début d'une aventure sociale et culturelle qui prendra fin en 1989.

1867. Projet de construction d'une nouvelle école à Cesson.

3 projets :

1. Le jardin muré de Mme veuve Golfier situé à la Porette, à l'angle duquel se trouve un pavillon.

Glais Bizoin propose d'acquérir personnellement un terrain de 4 ares contiguë.

2. Un grand jardin muré situé au SE du presbytère.

3. Un terrain de 8 ares dans une pièce de terre appartenant à Mme Leuduger Formorel situé au nord du cimetière. (actuelle rue Suffren).

Après examen, le Conseil municipal charge l'administration d'acquérir propriété de Mme Golfier pour la somme de 6000fr.

Cours d'adultes.

80 élèves se rendent tous les soirs de 19h à 21 h aux cours qui sont assurés par l'infatigable Mlle Henry.

1868. Achat à la Porette

La ville achète :

- Une maison d'habitation appartenant à Mme Golfier qui servira de logement à Mlle Henry pour 1000fr.
- Un jardin muré et planté destiné à la construction de l'école de Cesson pour 800fr.
- Un pavillon à l'angle NE du jardin.
- Une cour contenant des lieux d'aisance et une pompe.

Glais Bizoin qui est très favorable à la construction d'une école, fait le don gracieux d'un terrain contigu pour agrandir l'école prévue.

1869. Plans de l'école

Le plan est établi par l'architecte de la ville, Mr Le Maux. Le bâtiment est divisé en 2 parties, une pour les garçons, l'autre pour les filles chacune ayant un préau.

Le devis de la construction se monte à 12 600 Fr.

1870. Construction de l'école

Pendant la construction, des matériaux ont été entreposés sur un terrain contigu. Il en résulte un préjudice pour le fermier qui réclame une indemnité de 150Fr.

1873. Indemnité du fermier.

Cette affaire n'est pas terminée et le fermier persiste à ne pas accepter les offres qui lui sont faites.

1876. Récompenses

M. Lucas inspecteur d'académie a remis la palme d'officier d'académie à Mlle Henry institutrice à Cesson pour ses 21 ans de laborieux services. Le conseil municipal à ajouté une gratification de 500Fr pour permettre à Mlle Henry très souffrante d'aller passer quelques jours dans une station du midi.

1876. Legs Glais Bizoin

Madame Glais Bizoin a légué à la ville de Saint Briec une somme de 40 000 Fr pour être employée à la création d'une école de filles à Cesson. Dans ses dernières volontés, cette charitable dame, dit que cette école devra être dirigée par les sœurs de saint-Vincent de Paul. La municipalité ne serait pas opposée à l'acceptation du legs.

1879. Seconde adjointe.

Cette année 192 élèves sont inscrits à l'école de Cesson. Mlle Henry qui n'a qu'une seule adjointe pour la seconder, demande que lui soit attribuée un seconde adjointe énumérée.

Le Conseil à l'unanimité approuve et vote la somme nécessaire pour la rétribution de la nouvelle institutrice adjointe.

1882. Loi Jules Ferry.

L'instruction primaire est gratuite, laïque et obligatoire pour les 2 sexes pour tous les enfants entre 6 et 13 ans.

1882. Agrandissement de la maison d'école.

Le dédoublement de la section garçons est signalé comme indispensable et urgent pour assurer, à tous les enfants, les bienfaits de l'instruction. Pour quelle soit suffisante, il faut lui adjoindre une annexe destinée à une école infantine.

1883. Nominations

Monsieur et Madame Bouriau ont été nommés instituteur et institutrice à l'école de Cesson, en remplacement de Mlle Henry cette chère et distinguée institutrice que nous avons vu avec regret prendre sa retraite. Ils seront assistés de Mlle Allanic.

1883. Agrandissement de l'école.

Construction d'une annexe destinée à recevoir une classe enfantine. Plans et devis estimatif (3100fr) dressé par l'architecte voyer Paul Courcoux.

1883. Prix de fin d'année

Langue française : Bourel Louis Jacques;

Hamon Jean Marie; Quintin Joseph;

Arithmétique : Le Chargé Pierre;

Boulaire François; Jouyaux Joseph;

Écriture et dessin: Hérel François

Lecture: Hervé Elie; Quinio Jean;

Quintin Joseph.

Histoire et géographie: Bourel Louis;

Assiduité , conduite: Hérel François.

1884 Distribution des prix. Dimanche 3 août
L'inspecteur d'académie rappelle que les braves marins de cesson n'ont pas de meilleurs amis que que l'instituteur qui fait d'eux des hommes éclairés.

ECOLE DE LA SECTION DE CESSON

1.^r COURS.

Professeur : M. BOURIAU.

1.^r prix, offert par M. le ministre de l'instruction publique, Bourel, Louis. — 2.^e, offert par M. Guyon, Francisque, Hamon, Joseph. — 3.^e, Hamon, Jean Marie.

Mentions honorables. — 1.^{re} mention, Bresset, Mathurin. — 2.^e, Dollédec, François. — 3.^e, Gourio, François.

2.^e COURS.

Professeur : M^{me} BOURIAU.

1.^{er} prix, offert par M. le président de l'association, Bourel, Louis-Marie. — 2.^e, Quintin, Pierre. — 3.^e, Quinio, Jean.

Mentions honorables. — 1.^{re} mention, Bourel, Joseph. — 2.^e, Gouinguenet, Jean. — 3.^e, Hamon, Jean-Marie.

3.^e COURS.

Professeur : M^{lle} ALLANIC.

1.^r prix, Jouyaux, Joseph. — 2.^e, Jouyaux, Mathurin.

Mentions honorables. — 1.^r mention Gilard, Joseph. — 2.^e, Liscouët, Jules.

1885. Examen du certificat d'études.

Dans le canton nord se sont présentés 118 élèves dont 76 garçons et 42 filles. 34 ont été reçu (45%) dont 25 garçons et 9 filles.

A Cesson ont été reçus par ordre de mérite :

Chez les garçons, 12^{eme} Le Doff Alain ;
20^{eme} Collet Jean.

Chez les filles 2^{eme} Hamon Jeanne

1886. Distribution des prix.

Des personnes généreuses aiment à contribuer par des dons, des livres ou des livrets de caisse d'épargne. Tous les ans un grand nombre d'amis de l'enseignement primaire se réunissent pour cette distribution aux élèves méritants.

1886. «Certif.»

Ont eu leur certificat

Bourel Esnest (44^e) ;

Le Goff Francine (1^{ere} du canton)

1887. Mme Bourriau.

Une demande de secours a été faite pour aider Mme Bourriau institutrice à Cesson, qui par suite de maladie a du se faire remplacer, à ses frais, par une suppléante. Le Conseil Municipal lui alloue 500Fr.

1887. « Certif »

Pour le canton nord, 125 candidats dont 62 garçons et 63 filles. Taux de réussite : 62%
Pour Cesson. Le Goff Jean ; Gouinguené Louis ; Bourel Jean ; Nivet Marie Louise ; Gicquel Joséphine ; Boschat Françoise.

1888. Distribution des prix.

Pendant la distribution, la musique municipale, comme tous les ans, a fait entendre ses meilleurs morceaux. Puis elle a pris de chemin de Sous la Tour, ou elle allait prêter son concours à la belle fête des régates de Saint Briec.

Nominés : Joseph et Auguste Bourel; François Méheux; Guillaume Le Mée.

Joséphine Gicquel ; Marie Le Tannec

1890. Distribution des prix.

Cette année, à l'issue de la distribution des prix, seront installés sur la place de l'église des courses en sacs, des tourniquets, des cruches... Toutes les maisons seront pavoisées. Un grand bal terminera cette fête. Cette fête par son ampleur, prouve que Cesson, quoique n'ayant pas de Maire, n'est pas négligé par ses représentants.

1890. « Certif ».

Garçons : 4 présentés, 4 reçus.

Haby François; Chevalier Jacques; Pincemin Auguste; Nivet Jules.

Filles: 2 présentées, 2 reçues.

Gicquel Rosalie; Gicquel Adèle

1891. Fête de l'école.

Un préfet de la République préside la distribution des prix et les vaillants républicains de Cesson lui ont fait un accueil chaleureux. De tous cotés, des drapeaux tricolores donnent à la petite cité un air joyeux de fête patriotique.

Dans les auberges du bourg affluent la clientèle bruyante. Miches et bolées se choquent sur la table où on déguste, fume, papote. Dans une salle voisine, au son de la vielle, on quadrille, on polke sans relâche.

Le vieux clocher de Cesson n'a guère souvent vu de pareille fête.

1891. « Certif ». Ecole de Cesson.

Admis :

Baudet Sébastien ;

Boschat Louise ; Adam J.

1892. Indemnité de résidence.

Mr Bouriau instituteur ne reçoit pas d'indemnité de résidence, contrairement à ses collègues de la ville. Le Conseil municipal décide de lui accorder une allocation de 200Fr non renouvelable.

1892 Distribution des prix

Allocution de M. Floch (extraits).

« Cessonçais de naissance, j'ai toujours conservé pour mon cher pays, ce petit coin de terre, à l'air pur, abrité par cette tour antique, un profond attachement.

L'année scolaire est terminée. Si vous êtes heureux, votre bonheur est partagé, d'abord par vos parents et ensuite par vos instituteurs qui désirent faire de vous des hommes de probité, de travail et d'honneur, en un mot un bon citoyen. Pour ceux qui n'auraient pas bien réussi cette année, qu'ils prennent exemple sur les bons élèves. Ils se souviendront qu'avec un peu de bonne volonté et de persévérance on peut obtenir de bons résultats.»

1892. « Certif).

Notre bon ami, M. Bouriau vient d'obtenir un brillant succès scolaire aux examens du certificat d'études. Sur 8 élèves présentés, 8 ont été reçus et dans les meilleurs rangs. Ce sont : François Jaffrain ; Alexandre Mary; Louis Berthelot ; Louis Méheut ; Jean Le Moulmier ; Ange Gicquel ; Louis Rouxel ; Joseph Rouxel. Nous lui adressons nos plus chaudes félicitations et bravo aux p'tits gars de Cesson.

1893. Mutation.

L'instituteur M. Bouriau, était dévoué aux institutions et très populaire dans la paroisse de Cesson depuis 11 ans. Malheureusement, il se permet d'avoir une opinion sur quelques affaires d'intérêt local et l'exprimer c'est un crime, la ou règne le conseiller municipal Le Floch. L'académie prévenue, envoie l'inspecteur d'académie M. Rigaud faire son enquête. « *Monsieur Bouriau, je suis chargé de faire un rapport sur votre conduite. Vous fréquentez les cafés ou vous enivrez. En outre vous critiquez les actes d'administration. En raison de votre attitude votre changement s'impose* ».

M. Bouriau a reçu notification de son changement le lendemain de la rentrée des classes. Il lui restait 48h pour se rendre à son nouveau poste à la Vicomté sur Rance. Dans l'attente de son successeur, l'enseignement est assuré irrégulièrement par des adjoints des écoles de Saint Brieu.

Le déplacement de M. Bouriau a provoqué un profond mécontentement dans la population de

Cesson. Une pétition signée par les habitants a été présentée à M. le Préfet. Les vaillants Cessonnais ont été reçu avec froideur et, ils se sont aperçus que leurs démarches seraient vaines. La vengeance mesquine de M. Le Floch était consommée envers un bon père de famille et un bon fonctionnaire.

Quelque temps après, M. Julou sera nommé instituteur à Cesson.

1894. Distribution des prix.

La traditionnelle distribution des prix a eu lieu sur la place ou se trouvait autrefois l'église.

M. Rigaud, inspecteur d'académie, était présent et on affirme qu'une délégation de père de familles, lui a remis plusieurs sacs de patates et d'oignons, en souvenir du fameux rapport qu'il avait rédigé contre le sympathique instituteur M. Bouriau.

1895. Un revolver à l'école

Une élève de l'école des filles ,dirigée par Mlle Allanic, a trouvé dans le jardin de l'école un revolver chargé à 2 coups. M. Julou a informé l'administration de cette trouvaille singulière. Il est inutile d'ajouter que les langues vont bon train sur ce curieux incident.

1895. Fête de Cesson.

A deux heures, la Musique municipale partira du Champ de Mars pour Cesson. Après la distribution des prix, jeux divers ; courses à pieds ; mat de cocagne, tourniquet, jeux de la cruche (**seront seuls admis à prendre part aux jeux, les jeunes gens habitants Cesson**). Bal champêtre, retraite en musique.
Le Maire, Ch. Baratoux.

1897. Modification école

L'école de garçons de Cesson reçoit 70 élèves de plus de 7 ans dans une seule classe de 90 m². Il serait possible sans grand frais de diviser cette salle en 2 classes de 45 m². Dans ces conditions, il y aurait nécessité de créer un poste d'instituteur adjoint.

Cours d'adultes. Une somme de 60Fr est votée par le Conseil municipal, pour assurer l'éclairage des classes le soir.

1897. « CERTIF »

Garçons: Bernard Georges; Boschat
Joseph.

Filles: Briend Marie; Chevalier Jeanne.

1898. École garçons.

Création d'un emploi d'instituteur adjoint. Le Conseil municipal vote les fonds pour le paiement des indemnités de l'enseignant

et l'aménagement de la nouvelle salle.

1899. Association anciens élèves.

Une réunion a eu lieu à l'école en vue de jeter les bases d'une association amicale d'anciens élèves. 54 adhérents s'y sont inscrits. Il a été décidé d'une fête annuelle le soir du 31 décembre.

Voici le programme de la fête :

Marche des rois, *chœur*,

L'épave, *poésie*.

La petite fille et son chat, *poésie*.

Sur les bords de l'Ohio, *chanson nègre*.

L'Oreiller d'un enfant, *poésie*.

L'Oreiller d'un enfant, *chœur*.

Ma première cigarette, *monologue*.

Berceuse, *romance*.

La Ronde des châtaignes, *ronde*.

Venise et Bretagne, *chanson bretonne, chœur*.

La Robe, *poésie*.

Notre siècle, *poésie*.

Le Réveillon, *chœur*.

Distribution des jouets.

Les Joutes, *chœur*.

1899. Nouvel instituteur.

Le Mercier Georges rentrant du service militaire est nommé instituteur adjoint à Cesson.

1899. Cours d'adultes

Les cours débuteront le 30 octobre les lundi, mercredi et vendredi, chaque semaine de 7h30 à 9h du soir.

1900. Adjointe institutrice

Le Conseil municipal a voté pour la création d'un poste de 2e adjointe à l'école des filles de Cesson.

1900. Séance littéraire et artistique.

M. Julou l'instituteur, avec le concours de l'association des anciens élèves a organisé un spectacle avec des chœurs patriotiques, des romances , des chansonnettes, le tout interprété par les enfants de l'école. Une excellente journée dont chacun conservera le meilleur souvenir.

1901. Distribution des prix.

La fête a commencer par un banquet organisé par le comité républicain de Cesson au café de Marie Nivet (actuel Jockey bar). Il a réuni une soixantaine de convives sous la présidence de M. Hélyary, maire de Saint Briec. A la fin du repas, tous les convives se sont levés au son de la Marseillaise.

Voici les noms des élèves qui ont obtenu le plus de nominations :

Filles : Marie Murdelet, Anna Renault, Maria Mary, Augusta Julou, Jeane Le Coq

Garçons (2^e classe) : Pierre Flomenfin, Louis Bodin, Emile Tigeon, Joseph Jouyaux (pilote), J.-M. Liscouët, Joseph Jouyaux (cabernol), Auguste Groval t et Beuve.
— 1^{re} classe : Jean Le Guern, Henri Renaud, Jacques Quinio, Lucien Julou, Mathurin Jouyaux, Gorin, Desbois Habert, Charles.

1904. Distribution des prix. Résultats des Courses

Sous la direction de M. Le Floc'h, assisté de M. Renault, conseiller municipal, et des commissaires de la fête, des courses s'organisent. En voici les résultats :

Course à pied (grands). — 1 Morin ; 2 Le Coq ; 3 Jouyaux ; 4 Bourel ; 5 Lemée, 6 Marin.

Course à pied (petits). — 1 Jouyaux Pierre ; 4 Lecoq Jean ; 3 Saintilan Louis ; 4 Saintilan Eugène ; 5 Bourel Mathurin ; 6 Doléjac Yves ; 7 Adam Joseph ; 8 Jouyaux M. ; 9 Collet Louis.

Course en sac. — 1 Saintilan Eugène ; 2 Morin J. ; 3 Saintilan Louis ; 4 Colas J. ; 5 Bourel Mathurin ; 6 Lecoq ; 7 Jouyaux.

Course de cerceaux. — 1 Julou ; 2 Pilote ; 3 Gourio ; 4 Collet ; 5 Jouyaux, etc.

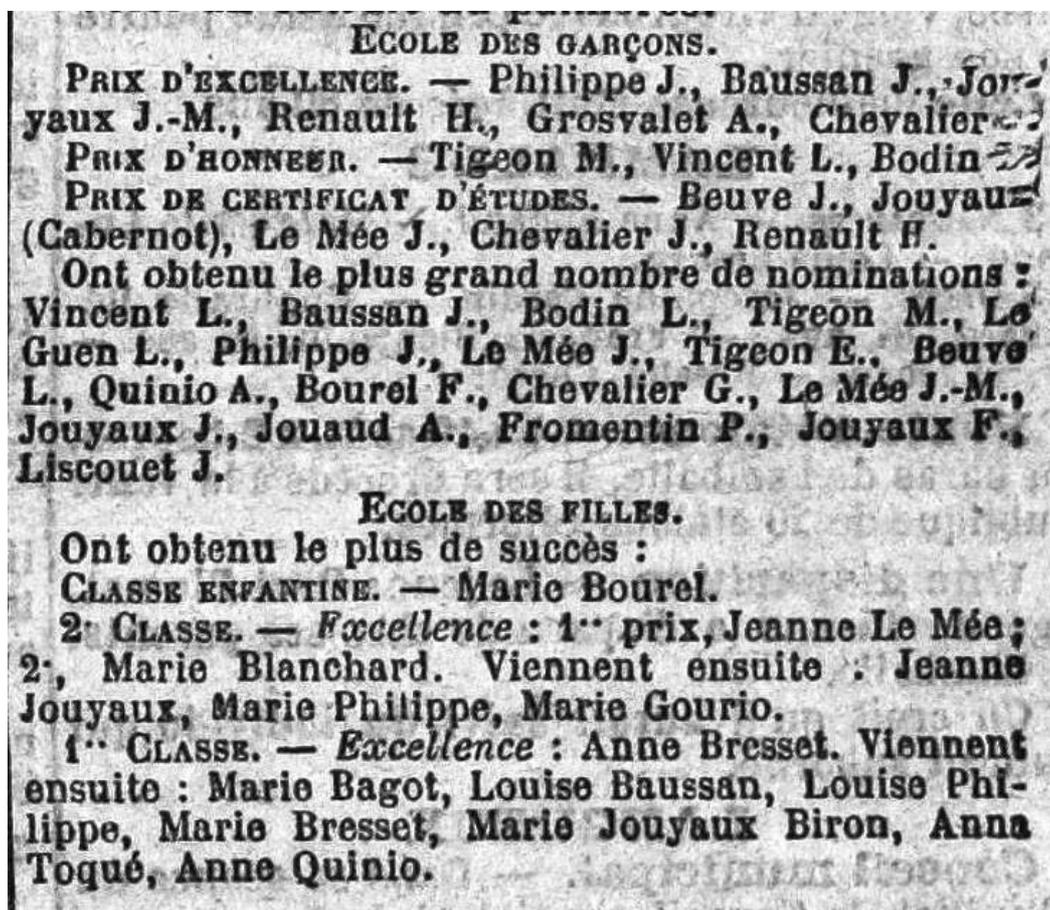
Course d'anesses. — 1 Hamon ; 2 Bo-laire ; 3 Buf-fard ; 4 Jouyaux ; 5 Liscouët ; 6 Gourio.

1905. Distribution des prix.

Cette fête annuelle est pour Cesson une grande réjouissance. Aussi étaient-ils venus en grand nombre applaudir les jeunes lauréats. A l'entrée de la place se dressait une banderole portant l'inscription en lettres tricolores :

« Le Cessonnais au Préfet. Vive la République »

Parmi les nombreux discours, on notera celui du Préfet (extrait) « *Population de pêcheurs, aventureuse par droit de naissance. Pour eux la tradition n'est pas la routine, mais l'indépendance. Ici les écoliers ont pour jardin d'enfant la grève immense, parsemée du bouquet des algues vagabondes. Les champs qu'ils défricheront c'est la mer qui berce et qui gronde, c'est l'abîme ou l'âme bretonne a cueilli sa mélodie éternelle, son héroïsme d'hier et de toujours* ».



1905. Arbre de Noël.

Les enfants de l'école laïque ont eut leur arbre de Noël. Des jouets nombreux et charmants, furent distribués, à la grande joie des enfants qui n'avaient été à pareille fête.

1906. Fête de Cesson.

La compagnie de Chemins de fer départementaux on bien voulu donner satisfaction au comité, en mettant en circulation un train spécial qui partira de la gare Centrale à 2 h de l'après midi pour revenir à 6h30 du soir.

1908. Distribution des prix.

A l'occasion de la fête, les débits de boisson de Cesson sont autorisés à rester ouverts la nuit de dimanche jusqu'à 2 heures du matin.

M. Renaud, conseiller d'arrondissement.

« Si les enseignements que vous recevez restent gravés dans votre mémoire, les petites filles deviendront plus tard des épouses modèles, des mères de familles intelligentes et dévouées. Quand aux garçons, après avoir servi avec honneur et fidélité la patrie dans notre glorieuse marine, car tous les Cessonnais sont marins, vous serez des défenseurs résolus de la démocratie et de son drapeau tricolore ». De chaleureux applaudissements ont accueilli ses paroles.

1911. Fête des prix

Voici les noms des élèves ayant obtenu le plus de nominations :

2^e CLASSE. — (2^e division) : Quinio François ; Pansard Edouard (excellence). — 4^e Division : Rouxel Olivier ; Monjarret Célestin ; Hervé François ; Toqué Edouard ; Morin Jean ; Ancelin Marcel. — Prix d'honneur : Ancelin Marcel et Morin Jean.

1^{re} CLASSE. — (3^e Division) : Le Moign Marcel ; Bordin Joseph ; Morin Jean et Hamon Louis. — Prix d'honneur : Hamon Louis ; excellence : Morin Jean. — 1^{re} Division : Hamon Jean ; Bourel Jean ; Le Guen F. ; Hourdin Toussaint ; excellence : Ourdin Toussaint. — Bourel Jean aîné.

Hors concours Boschat, Auguste

Après la distribution, des jeux divers et des danses très animées ont eu lieu sur la place.

La fête s'est terminée, le soir, par un bal à grand orchestre.

1914. Distribution des prix.

La distribution des prix se fait dans la cour de l'école des filles.

Le discours d'usage a été prononcé par M. Moëner, inspecteur primaire. Il a en des termes vibrants, rappelé aux jeunes écoliers les devoirs que la France attend d'eux. A l'issue de la cérémonie, les jeunes ont exécuté avec entrain le « Champ du départ » et la « Marseillaise ».

1917. Distribution des prix.

Allocution prononcée par

M. Gouinguenet, conseiller de Préfecture.

« Cette année encore, vos vacances ne seront pas toute à la joie. Vous savez à quelle époque nous vivons. Vous le savez par les larmes de vos mères, par la solitude subitement faite un grand soir d'août 1914, par cette angoisse qui étreint toutes les âmes de France. Cesson doit au magnifique courage de ses fils, marins et soldats, d'avoir connu des douleurs sans nombre. Dans toutes les familles que de ruines que de désespoir dans les cœurs, mais tout serait peut-être perdu si vous n'étiez pas là, vous, les enfants, vous l'espérance. Vos vacances ne seront pas toute à la joie. Vous vous êtes jurés, au départ de vos pères, d'apporter à vos mères si courageuses l'aide de vos jeunes bras».

1918. Distribution des prix.

Après l'audition de la Marseillaise chantée par un groupe d'élèves de garçons, M. Renaud a prononcé une allocution.

« Pour répondre à l'inqualifiable agression du Boche perfide, la France, nation pacifique entre toute, a du recourir aux armes depuis le 2 août 1914 »...

M. Renaud a ensuite cité les 65 noms des enfants de Cesson morts glorieusement pour la France.

Voici les noms des élèves ayant obtenu le plus de succès :

GARÇONS. — *1^{er} Cours. (3^e Division)* : Kerbœuf Francis et Goinguenet Mathurin. — (*2^e Division*) : Le Mée Victor, Toravel Francis, Flageul André, Le Roy François. — (*1^{re} Division*) : Tigeon André, Jouyaux Joseph, Bléant Edouard.
Certificat d'études : Collet François et Collet Jean.

FILLES. — (*1^{re} division*) : Louise Philippe, 8 nominations; Aug. Dorner, 8; Jeanne Collet, 7; Marie-Collet, 7; Jeanne Bourel, 6; Françoise Bourel, 7. — (*2^e Division*) : Anna Faijan, 8 nominations; Jeanne Philippe, 7; Joséphine Dorner, 7.

Prix de tableau d'honneur. — Louise Philippe, Jeanne Philippe et Françoise Bourel.

Croix de vacances. — Joséphine Dorner, Anna Robert, Pauline Dolédec, Jeanne Collet.

1919. Fêtes de Cesson

Revenant aux dispositions d'avant guerre, la distribution des prix c'est déroulée cette année sur la place du bourg. Programme : concours de boules et palets. Course en sac. Course à pieds. Distribution des prix. Palmarès.

Ecole des garçons : (cours élémentaire) excellence : Hervé Vincent, J. Dorner et A. Tréhen (6 nominations. — Cours moyen : Hamon Etienne et Faijan Louis (7 nominations). — Prix d'honneur, Kerbœuf Francis. — Excellence, Tigeon André, Le Roy François. — Le Mée Victor, accesit d'excellence ; Thomas Roger, 7 fois nommé.
Ecole des filles : 1^{re} division : Louise Philippe, Jeanne Bourel, Françoise Bourel, Jeanne Philippe. — 2^e division : Joséphine Bresset, Joséphine Dorner, Désirée Le Roux.

1919. Achat terrain

Les écoles actuelles de Cesson, sont absolument insuffisante. La directrice de l'école des filles, Mme Hillion n'a pas de logement, M. Julou directeur de l'école des garçons n'a pas le nombre de pièces réglementaires. Les cours sont trop petites et aucun agrandissement n'étant possible, la meilleur solution à envisager est la construction d'un nouveau groupe scolaire.

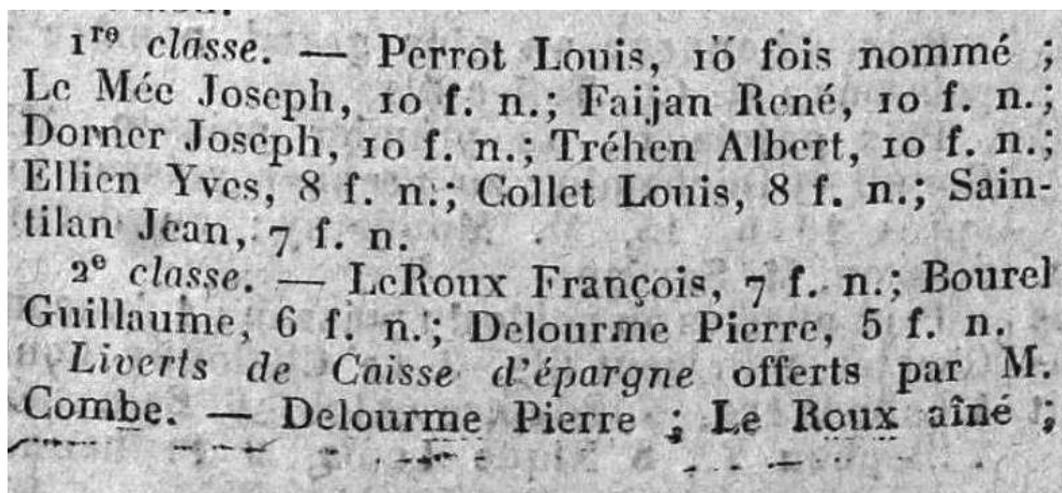
Le Conseil municipal a adopté un budget de 20 000fr pour l'achat d'un terrain de 5019 m² suffisant pour recevoir le groupe projeté. Le terrain appartient à M. Philippe Alain cultivateur à Cesson.

1921. « Certif ».

M. Jean Le Mée, a passer avec succes l'examen du certificat d'études primaires.

1923. Fête Cesson.

Principaux lauréats de l'école de garçons dirigée par M. Julou.



1924 ; Création d'un poste d'adjoint.

L'effectif de l'école des filles : 1ere classe: 32 élèves; 2e: 30 ; 3e: 66. Cette classe est une classe maternelle, et l'adjointe est aidée par une

femme de service. Avant de nommer un adjoint, le Conseil municipal considère qu'il est préférable d'attendre la construction d'un nouveau groupe scolaire.

Nomination de Mme et Mr Rabardel.

1925. Logement de Mr Rabardel.

Le logement de Mr Rabardel est insuffisant pour une famille de 3 enfants. Il lui est alloué une indemnité destinée à louer une chambre à Saint Briec. Cette situation présente des inconvénients, aussi il est envisagé d'aménager l'ancien local incendie de Cesson.

1927. Effectifs

- 2 classes de garçons : 60 élèves
- 3 classes de filles : 124 élèves dont une classe enfantine.

1927. Rapport d'inspection académique.

Ecole des filles

- Éclairage et aération insuffisante ;
- L'humidité de la cours de récréation.
- Le préau ne permet pas de faire sortir les enfants aux mêmes heures

Ecole de garçons

- Classe mal éclairée.
 - Cour trop petite
 - Préau (3,60x3,10m) ridicule pour 60 élèves.
- Pas d'eau potable. L'eau mis à la disposition des élèves est impropre à la consommation.

1929. Conseil municipal.

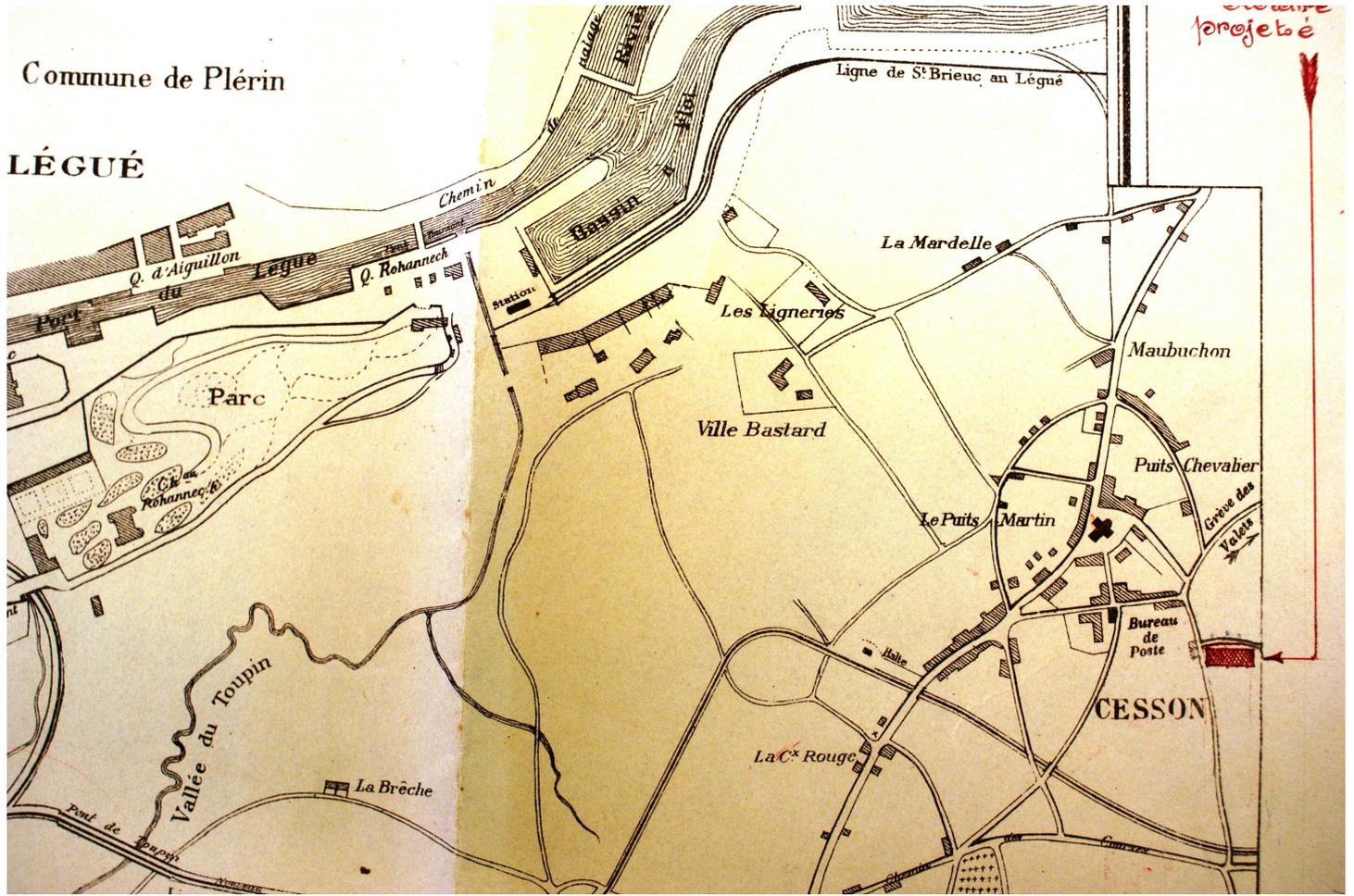
Mr Morvan instituteur en retraite fait un rapport réclamant la construction d'un groupe scolaire à Cesson sur le terrain de 6 ares acheté par la commune.

M. Morvan demande des logements: 5 pièces à feu pour le directeur et autant pour la directrice; 3 pièces pour chacun des 4 adjointes et pour les 2 adjoints. Il demande 2 classes de 48 élèves pour les garçons et 4 classes pour les filles.

Le projet doit prévoir des bain-douches, des lavabos, des vestiaires, préaux, cours privés, jardins, l'installation de l'eau, de l'électricité, du chauffage central. Il y aura un mobilier et un matériel d'enseignement moderne ainsi qu'un terrain de jeux. La dépense ne doit pas être supérieure à 600 000 fr. La ville demanda des projets aux architectes. Sept d'entre eux répondirent. C'est le projet de M. Fauny qui fut retenu.

Commune de Plérin

LÉGUÉ



1930. Projet Fauny Architecte départemental

Le projet présente les caractéristiques suivantes :

Surface couverte en bâtiments: 1050m² groupé dans la partie nord du terrain; Séparation entre les classes de garçons et celles des filles, mais ces 2 parties ont des services communs regroupés au centre; un réservoir d'eau, des évacuation d'eaux usées sont prévus; le chauffage et les bains douches sont placés au centre, ce qui permet la distribution d'eau chaude et d'eau froide dans toutes les classes. Les cabinets d'aisance des classes primaires sont visibles du maître de sa classe; les classes sont orientées sud, de façon à recevoir un maximum de lumière ; la classe enfantine au centre pourra servir de salle de réunion; au dessus de la chaufferie est prévu une salle de projection cinématographique car l'enseignement par l'image est de plus en plus important; La construction est réalisée en maçonnerie de granit sauf, coté cour ou elle est en ciment armé.

Avec cette réalisation, la ville donne la preuve

de sa sollicitude pour les enfants de Cesson.

1932. Cours de navigation.

Cesson

COURS DE PÊCHE ET DE NAVIGATION. — Ont obtenu le diplôme de patron de pêche, première zone :

Session de janvier : Méheust Louis, mention très bien ; Evenou Mathurin, mention bien ; Quémar Mathurin, mention bien.

Session d'avril : Hermange Pierre, mention très bien ; Pulluard François, mention très bien ; Richomme Louis, mention très bien ; Burel Louis, mention bien ; Barbé Louis, mention bien ; Liscoët Henri, mention bien ; Lemée Louis ; Gour Jean, Faucon Eugène, Liscoët Jules, Le Mée Vincent, Boulaire Mathurin ; Liscoët Jules, mention bien.

Sur la demande de M. l'inspecteur de la Navigation, un prix spécial est accordé aux élèves ci-après, reçus à l'examen avec la mention très bien : Hermange Pierre, reçu avec félicitations du jury ; Méheust Louis, Pulluard François, Richomme Louis.

1935. Conseil municipal.

L'école de garçons de Cesson, de construction récente, est depuis la rentrée du 15 septembre surchargée d'élèves(107). Cela est du à l'apport d'élèves de la ville Ginglin. Il est indispensable de prévoir la création d'une classe supplémentaire. Plusieurs solutions sont

envisagées : utilisation des 2 classes des anciennes écoles, construction d'un groupe scolaire à Ginglin, agrandissement de l'école de Cesson.

1936. Bulletin paroissial du 13 septembre.



Annonce par Allain, recteur à Cesson, de l'ouverture d'une école de garçons, à partir de 6 ans, dans le petit patronage (au chevet de l'église).

Les cours seront donnés par le vicaire Chereul.

1936. Séjour à la mer.

Les dames patronnesses de la Caisse des Écoles organisent des colonies de vacances, dans le but d'arracher les enfants de la Cité, à l'influence de la rue. Les enfants se réunissent le matin (sauf le dimanche) place St Pierre et aux Grandes



(Photo-cliché « L'Ouest-Eclair »).
SUR NOS PLAGES BRIOCHINES
La colonie de vacances des Ecoles Municipales sur la grève de Cesson

Promenades. Ils seront conduits aux belles plages du Valais et des Courses. Un repas de midi leur sera servi dans les anciennes écoles de Cesson. Le retour s'effectuera par voie ferrée. Une rétribution journalière de 2,50fr est demandée aux familles.

1936. Scolarité.

L'instruction était obligatoire jusqu'à 13ans. Le 9 août 1936, elle est prolongée jusqu'à 14 ans.

1938. Effectif.

Garçons: 123 élèves. 3 classes.

Filles : 234 élèves. 5 classes.

Une classe de filles et une classe de garçons sont installés provisoirement dans les vieilles écoles.

1940. 1944. Occupation

L'école est occupée par des officiers allemands. Deux sentinelles marchaient en permanence devant l'école des garçons et des filles. Les officiers logeaient dans les appartements des instituteurs et les soldats et les chevaux dans les classes. Toutes les voitures étaient rangées dans la cour. Une tranchée servant aux entraînements des militaires avait été entre le Tertre et le Rieu. Il y avait peu de relation entre les allemands et les habitants voisins.

Pendant la durée de la guerre, les élèves sont regroupés dans les vieilles écoles.